



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/44
17 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué de presse publié le 16 janvier 1997 par le Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée, rejetant les accusations dénuées de tout fondement, lancées par le régime soudanais du Front national islamique (FNI) contre mon pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Amdemicael KAHSAI

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 16 janvier 1997 par le
Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée

Aujourd'hui, 16 janvier 1997, le Gouvernement soudanais du FNI a une fois de plus lancé des accusations sans fondement contre l'Érythrée.

D'après les informations publiées par le régime du FNI, les forces soudanaises auraient repoussé une attaque érythréenne à l'intérieur du territoire soudanais, tuant 250 soldats érythréens et perdant elles-mêmes sept membres de leurs propres effectifs. Ces inventions délibérées et ces pratiques illusoires du régime du FNI s'ajoutent aux nombreuses accusations auxquelles se livre depuis longtemps le Gouvernement soudanais de manière éhontée, en incriminant ses voisins afin de détourner l'attention de la population soudanaise et de l'ensemble de la communauté internationale de la grave situation prévalant dans le pays.

Le Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée rejette catégoriquement les fausses informations concernant un affrontement entre les forces érythréennes et soudanaises à travers la frontière entre les deux pays.
